

PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
9 JUIN 2022

Le président, B. Bompas ouvre la séance et se dit heureux de retrouver les adhérents bien qu'ils se soient vus il y a seulement 8 mois lors des Rendez-Vous 2021 à Lille qui avaient dû être décalés pour cause de covid.

Il passe la parole à la Déléguée Générale, qui confirme en préambule que plus de 50% des adhérents sont présents ou représentés et que l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

### 1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité reprend les différentes actions qui ont été déployées entre juin 2021 et juin 2022. Il a été diffusé préalablement à la réunion.

V. rappelle les missions qui ont été confiées à LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID pour s'assurer que

- ses adhérents sont informés des évolutions réglementaires en cours,
- les intérêts de la profession sont défendus auprès des pouvoirs publics
- les métiers des acteurs de la chaîne logistique sous température dirigée sont valorisés
- des occasions de rencontre et d'échanges sont organisées pour les adhérents.

Elle indique que le conseil d'administration, élu en octobre 2021, s'est fixé une feuille de route et que le président la présentera plus dans le détail après l'assemblée générale statutaire.

V. Lasserre évoque les différents sujets qui ont été traités et les actions qui ont été déployées pour répondre aux missions évoquées ci-dessus.

Elle souligne notamment les efforts de communication qui ont été mis en œuvre, avec le soutien de l'agence Ohwood, pour donner davantage de visibilité à LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

Elle rappelle qu'un nouveau site internet a été mis en place qui laisse la part belle aux communications destinées à un large public tout en réservant un espace pour les adhérents afin qu'ils y retrouvent les informations qui leur sont dédiées.

Les efforts de communication auprès des media et sur les réseaux sociaux ont porté leurs fruits puisque plus de 25 articles ont relayé les communiqués de presse émis et la page LinkedIn de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID compte près de 3000 abonnés.

Par ailleurs, différents outils ont été mis en place pour diffuser de l'information, auprès des adhérents ou du grand public (Lettre d'Information et Parlons-en !).

V. Lasserre évoque la reprise des réunions de région qui permettent aux acteurs locaux de partager leurs préoccupations, de développer un réseau entre les adhérents et qui permettent également à l'équipe permanente de présenter les actions menées au niveau national et les sujets, techniques ou réglementaires, qui méritent l'attention et la vigilance des adhérents. Elle rappelle que ces réunions sont également ouvertes aux entreprises qui ne sont pas adhérentes afin de leur présenter LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID. En 2021-2022, ces réunions régionales ont permis de convaincre 4 entreprises de rejoindre l'organisation.

Sur les sujets plus techniques et opérationnels, V. Lasserre indique que des contacts ont été pris avec l'AUTF (l'organisation des chargeurs) et la FCD (la grande distribution) pour les alerter sur la situation qui devient critique en termes de disponibilité des palettes et des efforts coordonnés qui doivent être déployés rapidement pour éviter la rupture au cours de l'été.

Elle conclut son intervention en insistant sur l'importance pour les adhérents de participer aux réunions des Comités afin d'y signaler les sujets qui nécessitent une action, aux groupes de travail pour mener à bien les travaux nécessaires et aux réunions de région pour s'approprier le réseau et les territoires.

Elle insiste également sur l'importance pour l'équipe, qui doit défendre et représenter les adhérents auprès des pouvoirs publics, des media ou du grand public, de disposer d'éléments chiffrés pour faire valoir l'importance de la profession qu'elle défend.

Après avoir remercié la Déléguée Générale pour sa présentation, B. Bompas reprend le sujet des palettes en indiquant que si la FCD devait ne pas répondre à l'invitation de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, il appartiendrait à chaque entreprise d'écrire directement aux enseignes et pour déployer notamment une obligation d'une couche unique de palettes.

Le Rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

## 2. RAPPORT FINANCIER

Le trésorier, Frédéric Vannson prend la parole pour présenter les comptes 2021, les prévisions 2022 et le projet de budget 2023.

**En termes de recettes**, il souligne que l'arrivée de nouveaux adhérents en 2021 a permis de compenser les démissions et les concentrations. Les cotisations 2023 présument de nouveaux adhérents et un maintien du barème.

**Les dépenses** sont en forte diminution en 2022 du fait de la non reconduction de dépenses exceptionnelles liées au recrutement, au déploiement d'un CRM et de la création du nouveau site internet. Les dépenses 2023 présument une augmentation générale des charges de 2%.

Si le résultat net 2021 est en fort déficit, il devrait grandement s'améliorer en 2022 et devenir bénéficiaire en 2023.

B. Bompas complète les propos du trésorier en insistant sur la volonté de viser l'équilibre et de limiter les dépenses.

L'Assemblée Générale approuve les comptes clos au 31 décembre 2021 et vote le versement du résultat au report à nouveau.

L'Assemblée Générale approuve par ailleurs le budget 2023.

### **3. ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

V. Lasserre rappelle que les statuts de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID prévoient un renouvellement par tiers tous les ans des administrateurs hors administrateurs désignés par Transfrigoroute France.

Elle rappelle également que l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2021 a élargi à 15 le nombre potentiel d'administrateurs représentant les membres directs (transporteurs ou logisticiens).

Elle indique enfin que sont candidats à un poste d'administrateurs : MM. Antoine (membre sortant), Beltzung (membre sortant), Chapotot (nouveau candidat) Claret (membre sortant et Faramia (nouveau candidat).

Tous les candidats sont élus.

### **4. NOUVEAU SYSTÈME DE COTISATIONS**

F. Vannson et B. Bompas rappellent que depuis 2 ans, les barèmes existants de l'UNTF (basé sur le nombre de camions et le chiffre d'affaires, plafonné à 8 000 €) et de l'USNEF (basé sur les m<sup>3</sup> de stockage, sans plafond) ont été appliqués mais que cette situation ne pouvait qu'être transitoire.

La restructuration de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID doit se traduire par un nouveau barème de cotisations qui se doit d'être équitable, incontestable et simple.

Une Junior Entreprise s'est vu confier la mission de déterminer un nouveau système de cotisations, basé sur le chiffre d'affaires, logistique ou transport, cette donnée étant la plus représentative de l'activité des entreprises.

Un système de tranches a été défini, qui applique par ailleurs un tarif dégressif.

B. Bompas et F. Vannson rappellent donc aux adhérents l'importance de répondre au questionnaire de recensement des données qui leur a été transmis en début d'année, à la fois pour donner des éléments concrets à l'équipe sur le poids économique et social de l'organisation mais également pour lui permettre de déployer le nouveau système de cotisations.

Si le nouveau système de cotisations n'a pas pour objectif d'augmenter les recettes de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, il doit pour autant préserver les besoins pour animer la structure.

Il est par ailleurs vraisemblable que certaines cotisations augmenteront tandis que d'autres pourraient diminuer, le dispositif de plafond disparaissant.

Après discussion au sein du Conseil d'Administration, il est préconisé qu'en cas de variation du montant de la cotisation, à la hausse ou à la baisse inférieure à 5% par rapport au montant réglé en 2022, le nouveau montant de cotisation soit appliqué.

Toute hausse de cotisation supérieure à 5% sera traitée directement avec l'entreprise concernée.

Par ailleurs, en cas de non réponse aux demandes d'information avant l'appel de cotisations 2023, une hausse forfaitaire de 5% sera appliquée à la cotisation payée en 2022, cette hausse pouvant être révisée si les données requises devaient être transmises à l'équipe permanente avant les Rendez-Vous 2023.

Un courrier en ce sens sera adressé à tous les adhérents pour les informer.

## 5. FEUILLE DE ROUTE

Le président, B. Bompas, présente aux participants la feuille de route ambitieuse dont s'est doté le Conseil d'administration élu en 2021 : « Ambition 2024 ».

Il indique que celle-ci repose sur 4 missions essentielles, les fondamentaux, que doit exercer LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID :

- Renforcer le réseau entre les adhérents et animer l'association
- Assurer une veille technique et réglementaire pour améliorer la connaissance des adhérents
- Développer une communication d'influence auprès des décideurs politiques et des media pour assurer un tissu de relations
- Devenir un interlocuteur incontournable avec les pouvoirs publics mais aussi les organisations professionnelles proches de nos métiers.

Certaines de ces missions sont déjà portées par l'équipe permanente comme la reprise des réunions régionales qui ont été mises en sommeil pendant deux à cause de la pandémie ou la veille réglementaire qui a toujours été exercée par l'USNEF.

D'autres leviers ont été initiés plus récemment ou vont l'être prochainement comme la communication d'influence ou le tissage de relations avec les autres organisations professionnelles qui ne connaissent pas nécessairement la mission de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

Ambition 2024 fixe par ailleurs 3 objectifs forts à l'association :

- Travailler à améliorer l'attractivité des métiers du transport et de la logistique frigorifiques
- Œuvrer au développement et au renforcement des supports numériques
- Travailler à la transition énergétique.

Cette présentation des ambitions pour LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID étant faite, B. Bompas passe la parole aux délégués des comités transport (ComTrans) Laurent Ladoux et logistique (ComLog), Laurent Malfettes et Sébastien Hoguet, pour qu'ils partagent les différentes propositions évoquées en comités pour à la fois mettre en œuvre les missions fondamentales de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et décliner les objectifs de **Ambition 2024**.

B. Bompas rappelle que les comités nationaux permettent de faire le lien entre les préoccupations des adhérents sur le terrain et le conseil d'administration.

Les délégués de comités évoquent en premier lieu les réunions qui se sont tenues entre fin février et début mai dans les 5 régions de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et insistent pour que les entreprises y inscrivent leurs collaborateurs, le nombre de participants contribuant à la richesse des échanges.

Ils rappellent à nouveau l'intérêt pour des non-adhérents de se joindre à ces réunions car elles leur donnent la possibilité de mieux appréhender les services que l'association exerce pour la profession.

L. Malfettes et S. Hoguet évoquent 2 déclinaisons logistiques des objectifs de **Ambition 2024** :

- Le déploiement de bonnes pratiques autour de la manutention de colis pour ainsi œuvrer à renforcer l'attractivité des métiers
- L'identification de leviers pour déployer la transition énergétique dans les bâtiments logistiques.  
Ce dernier sujet fera d'ailleurs l'objet d'une intervention lors d'un des ateliers de l'après-midi.

L. Ladoux quant à lui évoque deux sujets transport qui nécessitent d'être traités rapidement, mais qui ne pourront l'être par les transporteurs seuls :

- la dématérialisation des bons de livraison
- la remise en cause des couches de palettes intermédiaires.

Les 3 délégués évoquent par ailleurs les sujets transverses aux métiers du transport et de la logistique que sont

- le renforcement des liens de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID avec la presse, professionnelle ou économique,
- la lutte contre les départs inopinés des camions à quai,
- la mise à disposition des adhérents de formations techniques et réglementaires.

B. Bompas remercie les délégués des comités pour leur engagement.

Il conclut la séance en prédisant la vraisemblable occurrence de nouvelles crises sanitaires et en déplorant la perte de mémoire des élus nationaux qui après avoir été très à son écoute pendant le 1<sup>er</sup> confinement et salué sa résilience a déjà oublié l'importance de la profession et sa contribution au quotidien dans la vie des français.

Il insiste donc sur la nécessité pour LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID de déployer tous ses efforts pour être visible et reconnue, tant des pouvoirs publics que des media et du grand public.

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit.

La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

**Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.**